

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 155

présenté par

M. Viala, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Quentin, Mme Boëlle, Mme Meunier, M. Therry,
Mme Beauvais et M. Dive

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.